



COMMUNIQUÉ / www.nupes21.fr / Dijon, le 16 février 2023

Halte à la vidéosurveillance de masse et à la criminalisation des mouvements écologiques et sociaux !

Courant mars, l'Assemblée nationale se prononcera sur le projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques, déjà adopté par le Sénat. Son article 7 vise à autoriser la vidéosurveillance automatisée (VSA), un outil de surveillance biométrique qui, à travers des algorithmes couplés aux caméras de surveillance, détecte, analyse et classe nos corps et comportements dans l'espace public. Ce changement d'échelle sans précédent dans les capacités de surveillance et de répression met en danger nos libertés et droits fondamentaux.

Nous avons en mémoire, entre autres, l'affaire de Tarnac (Corrèze) et la répression systématique des opposants au projet de site d'enfouissement nucléaire de Bure (Meuse/Haute-Marne), la géolocalisation clandestine (balise GPS sur son véhicule) d'un militant du collectif « Bassines non merci » (Deux-Sèvres)...

En Côte-d'Or, à Dijon, la NUPES 21 s'oppose radicalement au déploiement d'une telle surveillance généralisée et dénonce solennellement l'usage d'un espionnage illégal d'ores et déjà mis en œuvre avec les mêmes moyens techniques. D'autant que cette vidéosurveillance est manifestement utilisée, de plus en plus souvent, dans une perspective de criminalisation des mouvements sociaux et des luttes écologistes parfaitement pacifiques.

La NUPES 21 appelle les citoyennes et citoyens attachés aux libertés publiques à la vigilance et à l'action pour s'opposer à la dérive autoritaire de certains pouvoirs publics vers l'État policier. Comment ne pas condamner, par exemple, les propos outranciers et lourds de menace du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, fin octobre 2022, affirmant que des manifestations contre des projets de méga-bassines, dans les Deux-Sèvres, « relèvent de l'écoterrorisme » ? Il en va de la sauvegarde de l'authentique République démocratique, écologique et sociale pour laquelle nous militons.

